

AVIS DE DÉSIGNATION
au conseil d'administration du

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Nom légal de l'établissement

Collège : Conseil multidisciplinaire

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'une (1) personne au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

La date de la désignation est prévue le **24 septembre 2015**

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du conseil multidisciplinaire de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes ** :

**** NOTE :**

- ***Pour le CMULTI : les sages-femmes qui ont conclu un contrat de services avec l'établissement en vertu de l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) sont réputées faire partie de ce collège.***
- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

Date limite de mise en candidature le 25 août 2015

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du conseil multidisciplinaire.


Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire devra alors, au plus tard le 28 août 2015, déterminer si le scrutin se fera par voie postale ou en personne.

Renseignements supplémentaires

Nom du président du processus de désignation :
Courriel du président du processus de désignation :
Adresse postale du président du processus de désignation :

Lina Lauzier
lina.lauzier.csss16@sss.gouv.qc.ca
3031, boulevard de la Gare
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2
450 455-6171, poste 70157

Numéro de téléphone du président du processus de désignation :



Signature du président du processus de
désignation

10 août 2015

Date